

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2026/04

Objet : « Vis ma vie de maçon du patrimoine – sensibilisation / chantiers-écoles »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 02 février 2026 validant la programmation pour l'année 2026,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Vis ma vie de maçon du patrimoine ! chantiers-écoles** » est arrêté comme suit :

Dépenses F	HT €	Recettes	€
2 Chantiers-écoles – 5 semaines en tout	15 492,12	Europe (Leader) – 64 %	13 390,41
2 rdv diag et techniques bâti ancien : Conférences - rencontres de chantier/ notions de base – MPF (pro, élus , services techniques et instructeurs)	1 000.00	Région (contrat de Parc) – 16%	3 347,61
Coordination (100h, forfait horaire du programme LEADER)	4 430,40	Autofinancement – 20%	4 184,50
Total	20 922,52	Total	20 922,52

Article 2

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et le programme Leader sont sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 3 mars 2026

Pour copie conforme
Le Président
Dominique ESCARON

